

AGE BDE : Statuts

VOTANTS

Membres du Bureau du BDE-UTC : 9

Membres votants du BDE-UTC : 27

Procurations : 37

Total : 73

Tenue de la séance par Louise Bonnet, présidente du BDE

Discussion :

L'assemblée générale exceptionnelle a pour but de voter les nouveaux statuts. Le vote se fera article par article à la fin de la présentation de chacun d'eux.

Titre I

Article 0

Piers : Qu'est-ce qu'un responsable de pôle à déterminer ?

→ Nous pensons que l'on peut s'en passer

Article 1

Aucune remarque

Article 2

Khyane : vie étudiante à l'UTC ? → Non, il vaut mieux laisser « de l'UTC », car ça ne se fait pas uniquement à l'UTC, on peut la promouvoir autre part que dans l'UTC.

Article 3

Aucune remarque

Article 4

Aucune remarque

Article 5

Aucune remarque

Article 6

Aucune remarque

Article 7

Amaury : Toute modification du RI pourrait être donnée à tous les membres de la fédération 15 jours avant la tenue du CA pour que tout soit transmis à tous et qu'ils en soient informés ?
BDE : Oui cela peut être une bonne idée !

Proposition d'ajout : « Toute proposition de modification de ce RI sera communiquée une semaine avant le CA à l'ensemble des membres de l'association BDE. »

Vote avec l'application VOTAR pour connaître le délai de communication de la modification du RI :

- A) **une semaine** → 80%
- B) 10 jours
- C) deux semaines
- D) 15 jours

Vote :

Pour : 62
Contre : 0
Blanc : 11

L'article 7 est adopté

Titre 2

Article 8

Changement des articles 8.1 à 8.5 car ajout du sous-article 8.5

8.1

Alice : il n'y a pas de majuscule à Août

Vote :

Pour : 72
Contre : 0
Blanc : 1

L'article 8.1 est adopté

8.2

Aucune remarque

8.3

→ Arrivée d'un votant et départ d'un autre : 73 votes toujours

Précisions sur ce que l'on pense écrire dans les modalités du RI : il doit être impliqué dans une association, payer 20€ et pour une durée jusqu'au 31 août.

Piers : Pourquoi aller à l'encontre de ce qui a été dit à la précédente AG concernant le « parrainage » par les assos ou le président du BDE ?

Arthur : Parce qu'en cas pratique, ce n'est pas fait par le Président pour les ESCOMiens, mais ils sont ajoutés automatiquement.

Amaury : Il aurait fallu modifier les RI en parallèle et les proposer sans forcément qu'ils soient votés ?

Laura : Ce serait dommage de rester bloqué sur cette histoire de RI alors que l'on ne peut pas spécialement tout faire. Nous avons nos idées pour le RI, nous ne les avons seulement pas écrit noir sur blanc, mais lorsque l'on écrit « selon les modalités du RI », nous avons déjà réfléchi à ce que l'on allait mettre dedans. Il sera rédigé si possible pendant l'intersemestre pour que le prochain SG ne soit pas perdu.

Vote :

Pour : 55

Contre : 1

Abstention : 3

Blanc : 15

L'article 8.3 est adopté

8.4

Aucune remarque

8.5

Nouvel article pour prendre en compte les tremplins/membres occasionnels ayant une carte Nemopay pour pouvoir participer à certains événements du Picasso.

Amaury : "Peut être membre..." à modifier

Piers : Le mettre dans le 8.3 et fusionner ?

Arthur : Il est mieux de bien les séparer car ils sont entièrement différents

Amaury et Piers : Préciser "sa convention"

Piers : la convention rédigée entre le membre associatif et le BDE-UTC

Guillaume : entre la convention de ce membre occasionnel

Proposition d'Amaury : "convention de fédération" à ajouter dans le glossaire et ajout "dans sa convention de fédération" à la place de "dans sa convention"

Pour : 68

Contre : 0

Abstention : 1

Blanc : 4

L'article 8.5 est adopté

Vote de l'article 8 dans sa globalité :

Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 8

L'article 8 est adopté

Article 9

Nouvelle modification de l'article, aucun commentaire.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 9 est adopté

Titre 3 Sous-titre 1

Article 10

→ Retrait de 3 votes : 70

Clément P : quel est son rôle exactement au resp pôles ?

Manon : Il s'occupe des commissions et des projets du BDE, il regroupera les actuels resp pôles et projets en un seul

Louise : le resp locaux gère aussi la logistique, donc appellation élargie - cela ne change en aucun cas son rôle

Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 10 est adopté

Article 11

Guillaume PAE : qu'est-ce qu'il y a dans le RI ?

Laura : Tous ceux qui sont dans le bureau mais pas restreint (partenariat, inter-écoles et les vices- resp possiblement)

Guillaume PTE : Faudra-t-il réunir le CA à chaque changement de membre?

Louise : le but est de faire qqc d'exhaustif pour ne pas avoir à réunir le CA trop souvent

Pour : 69

Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 11 est adopté

Article 12

Aucune remarque

Article 13

Khyane : Qui désigne le Bureau temporaire ?

Louise : c'est déjà écrit dans l'article 12

Killien : les étudiants doivent être neutres ?

Louise : oui car ils gèrent les élections, cela reste temporaire.

Article 14

L'article 14 sera voté point par point, puis dans sa globalité.

Guillaume PTE : étrange d'empêcher le bureau actuel de remplir sa mission

Louise : le but était de ne rien laisser de vacant

14.1

→ Un votant est parti : 61 votants

Aucune remarque

14.2

Aucune remarque

14.3

Aucune remarque

14.4

Aucune remarque

14.5

→ Plusieurs votants sont partis : 56 votants

Guillaume : il est en charge que des commissions ou projets du BDE?

Louise : oui tel que la Nuit Fauve, la JEA

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 14.5 est adopté

14.6

Guillaume PAE : le resp délèguerait les locaux aux pôles ?

Louise : ce serait l'intermédiaire avec l'administration mais oui il pourrait aussi déléguer aux pôles

Guillaume : il est compliqué d'avoir un resp locaux dans chaque pôle, donc ce serait bien de mettre un resp locaux et un vice-resp locaux (simple proposition, cela ne modifie en rien les statuts)

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 14.6 est adopté

Article 14

Aucune remarque

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 14 est adopté.

Article 15

Guillaume PAE : même les représentants des pôles seraient élus pour un an ?

Louise : Oui car sinon il faudrait les revoter au bout de 6 mois

Guillaume : Faut-il donc les faire voter ?

Louise : pour remotiver les présidents, oui, nous avons décidé de les faire élire.

Guillaume PTE : Il faudrait préciser le fait qu'il y ait 4 pôles.

Proposition : elle doit être composée de 6 membres étudiants pour le bureau restreint et d'un membre étudiant pour chaque pôle (voir la modification en jaune)

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 15 est adopté.

Article 16

Aucune remarque

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 16 est adopté

Article 17

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 17 est adopté

Sous-titre 2

Article 18

Aucune remarque

Article 19

Aucune remarque

Article 20

Aucune remarque

Article 21

Aucune remarque

Article 22

Aucune remarque

Sous-titre 3

Article 23

→ Retrait de 8 votants : 48

Kyane : proposition de mettre un quorum fixe comme lors des AGE

Guillaume PTE : Les AGE peuvent toujours être convoquées alors que les AGO s'il y a moins de 100 cotisants on ne pourra plus en convoquer s'il faut un dixième

Par contre, le budget est présenté par l'ancien bureau pour le nouveau bureau ?

Louise : oui car le nouveau trésorier n'est pas forcément compétent pour faire ce budget

Article 24

Aucune remarque

Article 25

Khyane : si ce "quorum" n'est pas atteint → à modifier (car changement d'une proportion à un chiffre)

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Blanc : 1

L'article 25 est adopté

Titre 4 **Sous-titre 1**

Article 26

Aucune remarque

Article 27

Aucune remarque

Article 28

Aucune remarque

Sous-titre 2 (comprenant les articles 29, 30 et 31)

Aucune remarque

Titre 5

Article 32

Aucune remarque

Article 33

changement de “a” par “e” à compétent

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Blanc : 2

L'article 33 est adopté

Article 34

→ retrait d'un votant et ajout de 2 : 49

Arthur : “dans le règlement intérieur”

L'exception : COMUTEC

Clément : le RI visera des associations ou sera “large” et ne visera personne

Louise : le but est de rester large

Théophile : du règlement intérieur du BDE?

Louise : oui

Khyâne : “d'une personne physique” → ok

Proposition : “toute rémunération” et ensuite “la rémunération” modifiés

Pour : 40

Contre : 5

Abstention : 0

Blanc : 4

L'article 34 est adopté

Titre 6

Article 35

Aucune remarque

Article 36

Aucune remarque

Titre 7

Article 37

Khyane : un cinquième serait plus judicieux qu'un dixième pour faire comme l'article sur les AGE.

Proposition :

Pour : 47

Contre : 2

Abstention : 0

Blanc : 0

L'article 37 est adopté

Article 38

Aucune remarque

Vote de l'article 0

→ 46 votants

Ajout du terme "convention de fédération" (voir les statuts)

Ajout du terme "responsable de pôle" ? → on peut s'en passer

Pour : 39
Contre : 6
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 0 est adopté

→ **Article 36** à remodifier suite à la modification de "convention de fédération :

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc : 1

L'article 36 est adopté

38 articles à voter dans leur intégralité pour les adopter dès à présent :
(Changement de la date dans les pieds de page et sur la première page)

Pour : 38
Contre : 7
Abstention : 0
Blanc : 1

Les articles sont adoptés dans leur intégralité.